



Communiqué de presse

Crédit Mutuel Arkéa* signe un protocole d'accord en vue de la séparation de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Brest, le 5 septembre 2019 – Crédit Mutuel Arkéa a signé, ce jour, avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central, un protocole d'accord visant à définir les modalités de la séparation de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central, qui interviendra le 1^{er} janvier 2020.

La signature de ce protocole est le résultat du processus de négociation engagé depuis février dernier avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la fédération du Crédit Mutuel Massif Central, dans le respect du principe fondamental d'autonomie de décision des caisses locales, les caisses locales du Crédit Mutuel Massif central ayant exprimé leur volonté de changer de caisse interfédérale.

Ce processus de négociation s'est déroulé dans un climat respectueux de chacune des parties et de bonne foi. Il est le reflet des relations constructives que le groupe Arkéa souhaite instaurer avec les dirigeants de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dans le cadre des discussions à venir sur le processus d'indépendance du groupe Arkéa, dès lors que les échanges avec les superviseurs seront finalisés.

*Ci-après désigné Arkéa